

# Deux Puydômois au tribunal : plus accros à l'héroïne que trafiquants



**Le tribunal a jugé que deux jeunes Puydômois suspectés de trafic d'héroïne étaient en fait deux consommateurs. Plus malades que trafiquants.**

Les gendarmes pensaient démanteler un important trafic d'héroïne. En guise de trafiquants, ils tombent sur deux jeunes Puydômois plus dépendants que revendeurs.

Ils viennent d'être jugés, à Clermont-Ferrand. Quatre ans de prison ont été requis contre le principal suspect, qui comparait en récidive. Mais Jordan Péry, un Clermontois de 24 ans, a été relaxé des faits

*Très dépendant à l'héroïne, un Clermontois va chercher son produit en Espagne « parce que c'est moins cher ». Le ministère public pense qu'il est à la tête d'un trafic, pas le tribunal. - Thierry NICOLAS*

d'offre ou cession de produits stupéfiants. Et condamné pour importation, transport et usage d'héroïne, ainsi que conduite dangereuse. Il écope de trente mois de prison dont quinze mois avec sursis mise à l'épreuve. Le parquet a fait appel de ce jugement.

Le second prévenu, 23 ans, domicilié à Chamalières, a été condamné à un an de prison assorti en totalité d'un sursis mise à l'épreuve.

**1. L'enquête.** Courant 2014, les gendarmes sont informés que deux Puydômois se livreraient à un trafic d'héroïne. Un dispositif de surveillance est mis en place pendant plusieurs mois. Les voitures des suspects sont géolocalisées. Le 20 juillet 2015, le système se déclenche pour la seconde fois depuis le début du mois. La voiture a passé la frontière espagnole. Le 23, elle revient par des routes secondaires. Et rentre vers l'Auvergne via l'A9 et l'A75. Un retour d'importation de produits stupéfiants?? Les gendarmes le suspectent fortement et décident de procéder à l'interpellation à Issoire. Le conducteur tente de s'y soustraire. Fait des embardées, conduit vite. La course-poursuite dure trois minutes. Juste le temps pour le passager de lancer 111 g d'héroïne par la fenêtre. Tous les deux sont sans permis. Le conducteur a déjà été condamné en lien avec les produits stupéfiants et est même, au moment de l'interpellation, sous le coup d'un sursis mise à l'épreuve.

**2. À la barre.** Devant les magistrats, Jordan Péry ouvre de grands yeux bruns un peu perdus, un peu rougis. Il est accro à l'héroïne. Il ne travaille pas, n'a pas de revenus. Il reconnaît être allé deux ou trois fois dans le sud pour s'approvisionner « parce que c'est moins cher qu'ici ». Mais « pas pour revendre, c'est juste pour moi ». À 4 ou 5 grammes par jour, il a de gros besoins...

Il ne se voit pas trafiquant, ne se décrit pas du genre téméraire – « j'avais peur de passer la frontière avec ça » –, son fournisseur le rejoint en France pour la livraison, assure-t-il. Il est seul à ce moment-là. Son ami d'enfance qui l'a accompagné « pour profiter de l'air du sud », ne connaissait pas le but du voyage, prétend-il. Le Chamaliérois est un jeune et petit consommateur : « J'avais même sur moi ma consommation que j'ai achetée à Clermont, pas en Espagne ». Il jure vouloir passer à autre chose. « Cette affaire m'a servi de leçon ».

**3. La défense.** « 96 heures de garde à vue, je peux vous garantir que ça l'a marqué », assure son avocate, Me Cardoso. Elle plaide une relaxe pour l'importation et le trafic, la clémence pour le surplus. Deux ans de prison dont 18 mois avec sursis mis à l'épreuve ont été requis.

Compte tenu des quatre années de prison requises, la défense de Me Canis, pour Jordan Péry, est plus incisive : « Les policiers ont le sentiment qu'ils vont mettre à jour un important trafic de stupéfiants. Au terme de l'enquête, il n'y a rien?! ».

Il décrit : « On ne le voit pas se livrer au trafic, il n'y a pas de clients, pas d'enrichissement, pas d'éléments de train de vie... La seule chose qu'ils trouvent, c'est un type qui est tellement accro et paumé qu'il n'a pas les moyens d'acheter l'héroïne en France. Vous êtes en train de juger un homme qui est victime de ceux qui vendent des produits stupéfiants. Pour aller chercher ses produits, il faut même qu'on lui prête une voiture. Je crois que l'emprisonnement ferme n'a pas de sens, ce n'est qu'un consommateur?! ».